

INVITATION

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

Jeudi 30 juillet 2026 à 18h30
dans la salle des séances de la Mairie

Ordre Du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2026.

3. Création d'un emploi permanent de Directeur général des services à temps complet.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent de Directeur général des services à temps complet à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord quant à la création de cet emploi et à autoriser Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voir en annexe n° 1 : le projet de délibération.

4. Constitution de servitudes réciproques avec Alsace Habitat (40 rue de Betschdorf).

Suite à la vente du terrain situé au 40 rue de Betschdorf à Alsace Habitat (parcelle n° 78/1), il est nécessaire de régulariser le passage de plusieurs réseaux de fluides et réseaux souterrains :

- **Au bénéfice de la commune :** Maintien des canalisations d'eau potable et d'assainissement desservant nos bâtiments communaux voisins sur le terrain d'Alsace Habitat.
- **Au bénéfice d'Alsace Habitat :** Passage d'un réseau de télécommunication pour leur projet immobilier sur une emprise communale (parcelle n° 77).

Ces servitudes croisées sont constituées à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces servitudes et d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Voir en annexe n° 2 : le projet de délibération.

5. Budget Principal de la Commune - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables :

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et autorisation permanente à l'ordonnateur. Exposé des motifs : Le Service de Gestion Comptable (SGC) nous a transmis l'état des créances restées impayées (créances inférieures à 30 € ou poursuites infructueuses). Afin de maintenir la sincérité de notre budget, il nous est demandé d'admettre ces sommes en non-valeur pour un montant total de 1 832,11 € pour la liste 8293420532 et 0,10 € pour la liste 6022320132 €. Par ailleurs, il vous sera proposé d'autoriser de manière permanente l'ordonnateur à statuer sur les futures créances irrécouvrables inférieures à 100 €, afin de simplifier la gestion administrative de notre collectivité.

Voir en annexe n° 3 : le projet de délibération.

6. Création d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent à temps complet.

Suite au départ d'un agent contractuel du service technique à la fin de son contrat le 31 mai 2026, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} août 2026.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord quant à la création de cet emploi et à autoriser la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voir en annexe n° 4 : le projet de délibération.

7. Création d'un emploi non permanent pour le remplacement temporaire d'un agent indisponible au service RH.

En raison de l'indisponibilité temporaire de l'agente du service des Ressources Humaines, il convient de proposer au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent ouvert aux grades d'Adjoint administratif, d'Adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Afin de faciliter le recrutement, cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, le cas échéant, par un agent contractuel de droit public (recrutement ouvert aux personnes non issues de la fonction publique), conformément au Code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette création et à autoriser Madame la Maire à lancer la procédure de recrutement et à signer tous les documents afférents.

Voir en annexe n° 5 : le projet de délibération.

8. Divers.



La Maire
Christelle ISSÉDÉ.